



FEDERATION CONGOLAISE DE TAEKWONDO

Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents

Tél. : (+242) 5 565 12 49 / 04 406 21 93
Brazzaville



12 AOUT 2014

Recu 12/14



J. J. J.
20109
01 10
ville-congo.com

Le Président de la Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents de la Fédération Congolaise de Taekwondo
A
Monsieur
Président de la Fédération Congolaise de Taekwondo
Brazzaville

Objet : Contestation des passages de grades en date du 29 juin 2014 à Brazzaville et le 26 juillet 2014 à Pointe Noire



Monsieur le Président,



J'ai le regret de vous faire savoir que les passages de Grade que vous avez personnellement organisé et animé, le 29 juin 2014 à Brazzaville et le 26 juillet 2014 à Pointe Noire, de la ceinture noire 1^{er} Dan à la ceinture noire 7^{ème} Dan sont nuls et non avenus suite à l'usurpation des pouvoirs qui me sont conférés par les textes et règlements de la Fédération Congolaise de Taekwondo.

En effet, ma nomination me permet d'officier un examen de Grade et d'authentifier le Grade d'un pratiquant de Taekwondo ainsi que toute personne étrangère venant d'une autre Fédération, voulant exercer ce sport et être associé à cette commission dont je suis le président.

Je constate que ces passages à Brazzaville et à Pointe Noire ont déshonoré la nation dont la composition du jury relève de mon ressort.

La nation possède des ceintures noires dont le grade le plus élevé est le 5^{ème} Dan.

Le prétendu expert de nationalité sénégalaise résidant à Brazzaville depuis des années, et soi-disant venu d'ailleurs, pour le passage de grade fédéral en République du Congo prétend être 4^{ème} Dan national dans son pays, n'a ni présenter un document justifiant la notoriété de son grade à la commission dont je suis le président.

Le passage de grade en République du Congo est un examen d'état, d'autant plus qu'il fait partie intégrante de la puissance publique. Notre pays reste sans ignorer que le passage de grade de la ceinture noire 5^{ème} Dan à la ceinture noire 6^{ème} Dan n'est accessible qu'aux catégories « hors classe » et « A » selon les dispositions, et conditions règlementaires de la Commission Spécialisée des Dans et Grades Equivalents de la Fédération Congolaise de Taekwondo.

Sur ce, je déclare la non reconnaissance de ces passages de grade en date du 29 juin 2014 à Brazzaville et du 26 juillet 2014 à Pointe Noire.

Recevez monsieur le président l'expression de mes sentiments les plus dévoués en ma qualité de pratiquant de Taekwondo

Sportives Salutations

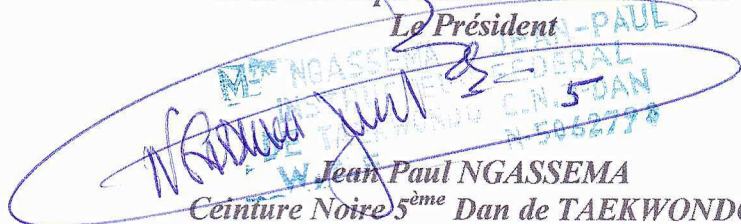
Ampliations :

Fait à Brazzaville, le 09 Aout 2014

MJS.....1
DGS.....1
Comité Olympique1
CCAS.....1
FECOTAE1
DDSEP.....1
DDPN1
Ligue6
Mairie de Brazzaville1
Mairie de Pointe Noire.....1
Intéressé1
Club.....30
Les Dépêches1
MNTV.....1

*Pour Commission Spécialisée des Dans
et Grades Equivalents de la FECOTAE*

Le Président



Jean Paul NGASSEMA
Ceinture Noire 5^{ème} Dan de TAEKWONDO